

accueil » le système éducatif français » prévention des risques » sécurité et santé au travail

## Prévention des risques

### Sécurité et santé au travail

Cette rubrique présente les informations relatives à la prévention des risques professionnels dans l'éducation nationale et la recherche. Elle aborde l'aspect réglementaire de la sécurité et de la santé au travail et développe les actions, l'information et la formation mises en place par le ministère à travers l'activité des comités d'hygiène et de sécurité ministériels, les programmes annuels de prévention et différentes publications.

- » prévention des risques professionnels
- » mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- » médecine de prévention
- » inspection hygiène et sécurité
- » comités centraux d'hygiène et de sécurité
- » programme annuel de prévention
- » le risque amiante
- » aménagement des postes de travail pour les personnels handicapés
- » prévention des risques hors du cadre professionnel habituel
- » publications
- » bilan de la prévention des risques professionnels pour les CHS académiques et départementaux - année 2005 - format pdf - 43 Ko
- » contacts

### La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels dans les établissements publics de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche est régie par le » [décret n° 82-453 du 28 mai 1982](#) modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique. Une circulaire d'application FP/4 n°1871 et 2B n° 95-1353 du 24 janvier 1996 a été publiée au B.O. n° 21 du 23 mai 1996.

Les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont celles définies au titre III livre II du » [Code du travail](#) et par les décrets pris pour son application, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par les particularités de l'organisation administrative.

Le chef de service (recteur d'académie, inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, chef d'établissement, président, directeur administrateur) doit **élaborer et mettre en place une démarche globale de prévention** fondée sur l'application des **principes généraux de prévention**, sur l'identification des dangers et l'évaluation des risques, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés, la formation et l'information des agents et des actions de prévention des risques professionnels.

(Code du travail » [article L.230-2](#))

Il doit transcrire et mettre à jour au moins annuellement dans un » [document unique les résultats de l'évaluation des risques](#) de l'établissement. (Code du travail » [article R.230-1](#)).

A la suite de l'évaluation et en tant que de besoin, les actions de prévention mises en oeuvre par le chef d'établissement, et formalisées au travers du programme annuel de prévention, doivent garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des personnels et des usagers, et être intégrées dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

### La mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité

#### Enseignement scolaire

Un comité d'hygiène et de sécurité académique (CHSA) et un comité d'hygiène et de sécurité départemental (CHSD) sont créés respectivement auprès de chaque recteur et inspecteur d'académie. (Arrêté du 18 octobre 1995 et circulaire n°95-239 du 26 octobre 1995 publiés au B.O. n°41 du 9 novembre 1995)

Chaque chef de service (recteur d'académie, inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, chef d'établissement) doit obligatoirement désigner un agent chargé d'assurer la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO). Cet agent est chargé d'assister et de conseiller le chef de service auprès duquel il est placé, dans la mise en oeuvre des règles. » [Circulaire n° 2000-204](#) du 16 novembre 2000 publiée au B.O. n° 42 du 23 novembre 2000.

#### Enseignement supérieur et recherche

Une » [instruction générale type](#) sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche a été diffusée auprès de tous les chefs d'établissement le 21 mai 1999.

**Un comité d'hygiène et de sécurité** (C.H.S.) est créé dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. (❖ [décret n°95-482](#) du 24 avril 1995 pour l'enseignement supérieur et ❖ [décret n° 82-453](#) modifié pour les établissements publics de recherche).

Dans le champ de compétence du C.H.S., ❖ **un ingénieur d'hygiène et de sécurité** est nommé par le chef d'établissement (président, directeur administrateur). Il est chargé d'assister et de conseiller ce dernier auprès duquel il est placé, dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

## ❖ Médecine de prévention

- ❖ Documents-guides pour l'exercice de la médecine de prévention dans les académies
- ❖ Documents-guides pour l'exercice de la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- ❖ [Annuaire des médecins de prévention des académies](#) (format .pdf - 155 Ko)
- ❖ [Annuaire des médecins de prévention des universités](#) (format .pdf - 108 Ko)
- ❖ [Annuaire des médecins conseillers techniques des recteurs](#) (format .pdf - 16 Ko)
- ❖ [Annuaire des médecins de prévention des écoles d'ingénieurs](#) (format .pdf - 73 ko)
- ❖ [Annuaire des médecins de prévention des grands établissements](#) (format .pdf - 33 ko)
- ❖ [Annuaire des médecins de prévention des établissements publics à caractère scientifique](#) (format .pdf - 27 ko)
- ❖ [Rapport sur la médecine de prévention \(personnels de l'éducation nationale - enseignement scolaire\) - 2001-2002](#) - Dr Michel Damon - Dominique Salmain [novembre 2003] (format pdf - 48 pages - 237 Ko)
- ❖ [Rapport sur la médecine de prévention des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche - 2001-2002](#) - Dr Michel Damon - Dominique Salmain [novembre 2003] (format.pdf - 39 pages - 241 Ko)

### Archives

- ❖ [Rapport sur la médecine de prévention 2000-2001](#) - Dr Michel Damon
- ❖ [Rapport sur la médecine de prévention des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche](#) (format.pdf - 36 pages - 465 Ko)

Ce rapport de synthèse concerne l'année universitaire 2000 - 2001.

Il présente un tableau de bord constitué d'indicateurs d'activité de la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

## ❖ Inspection hygiène et sécurité

Les agents chargés des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité contrôlent les conditions d'application des règles et proposent aux chefs d'établissement toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

### Enseignement scolaire

Un ❖ **inspecteur d'hygiène et de sécurité** est nommé dans chaque académie. ❖ [Arrêté du 13 juillet 1999](#) fixant les conditions de rattachement des inspecteurs d'hygiène et de sécurité de l'enseignement scolaire à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (I.G.A.E.N.R.) et l'inspection générale de l'éducation nationale (I.G.E.N.) - J.O. du 23 juillet 1999.

### Enseignement supérieur et recherche

Cinq inspecteurs ont été nommés par ❖ [arrêtés du 11 mars 2004](#) et du ❖ [17 novembre 2004](#) (BO n°12 du 18 mars 2004 et BO n°43 du 25 novembre 2004).

Ils ont compétence pour les établissements publics d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique ou à caractère administratif dont les organes délibérants ont proposé ce rattachement.

Les conditions de rattachement des agents chargés des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (I.G.A.E.N.R.) sont définies dans ❖ [l'arrêté du 30 juillet 2003](#) (J.O. du 8 août 2003).

## ❖ Comités centraux d'hygiène et de sécurité

**Les deux comités centraux d'hygiène et de sécurité** (C.C.H.S. scolaire et C.C.H.S. supérieur et recherche) sont les instances consultatives qui assistent les comités techniques paritaires ministériels (C.T.P. M.) pour les questions et les projets relatifs aux problèmes d'hygiène et de sécurité. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Ils se réunissent au moins deux fois par an.

### Liste des représentants aux C.C.H.S.

- ❖ [Enseignement scolaire](#) (au format .pdf - 28 Ko)

[arrêté du 4 mai 2004](#) modifié (NOR : MENA0400993A) ❖ [BO n°20 du 20 mai 2004](#) ❖ [n°9 du 2 mars 2006](#) ❖ [n° 13 du 31 mars 2006](#) ❖ [n° 26 du 29 juin 2006](#) pour les représentants du personnel

[arrêté du 22 septembre 2006](#) (NOR : MENH0602329A) ❖ [BO n° 35 du 28 septembre 2006](#) pour les représentants de l'administration

- ❖ [Enseignement supérieur et recherche](#) (au format .pdf - 75 Ko)

❖ [arrêté du 17 janvier 2005](#) (B.O. n° 6 du 10 février 2005) ❖ [arrêté du 4 avril 2005](#) modifié (B.O. n° 15 du 14 avril 2005) ❖ [arrêté du 21 décembre 2005](#) (B.O. n° 1 du 5 janvier 2006)

### Procès-verbaux des C.C.H.S.

- Enseignement scolaire : séances du

✦ 9 novembre 2005 ✦ 17 juin 2005 ✦ 4 novembre 2004 ✦ 5 mai 2004

- Enseignement supérieur et recherche : séances du

✦ 14 décembre 2005 ✦ 15 septembre 2005 ✦ 13 mai 2005 ✦ 18 novembre 2004 ✦ 13 avril 2004

## ⊕ Programme annuel de prévention des risques professionnels

Un programme annuel de prévention est présenté chaque année aux C.C.H.S. pour avis et envoyé dans tous les établissements d'enseignement.

Enseignement scolaire : Programmes ✦ 2003-2004 ✦ 2004-2005 ✦ 2005-2006  
Enseignement supérieur et recherche : Programmes ✦ 2003-2004 ✦ 2004-2005 ✦ 2005-2006

## ⊕ Risque amiante

**Un plan d'action amiante** est mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il concerne tous les personnels des services et établissements sous la tutelle du ministère. Le plan d'action amiante a été approuvé lors des réunions du comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement scolaire le 17 juin 2005 et du comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche le 15 septembre 2005. (✦ BO n°42 du 17 novembre 2005)

La ✦ circulaire n°2000-218 du 22 novembre 2000 relative à la protection des agents contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante rappelle les obligations des chefs d'établissement, notamment lorsque des travaux d'entretien et de maintenance sont entrepris sur des matériaux qui contiennent des fibres d'amiante ou dont la composition n'est pas connue.

"Le chef d'établissement a l'obligation de **procéder à une évaluation des risques**. Il ne doit jamais faire intervenir les personnels de son établissement sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante s'il ne peut s'attacher les services d'un **médecin de prévention**." (B.O.n°44 du 7 décembre 2000)

## ⊕ Aménagement des postes de travail pour les personnels handicapés

La ✦ circulaire n° 2002-090 du 24 avril 2002 relative au recrutement et à l'intégration des travailleurs handicapés publiée au B.O. n° 18 du 2 mai 2002 rappelle notamment :

- qu'il convient d'aménager les postes des travailleurs handicapés nouvellement recrutés ainsi que les postes des fonctionnaires devenus inaptes en cours de carrière ;
- pour ce faire il convient de se rapprocher du correspondant " handicap " académique qui orientera le chef d'établissement et l'agent handicapé dans la démarche d'aménagement du poste ;
- que les C.H.S. d'établissement doivent être associés à la démarche d'aménagements de postes.

## ⊕ Prévention des risques hors du cadre professionnel habituel

Ce document a été réalisé avec la participation de la direction des affaires juridiques à l'issue des groupes de travail du 11 mars et 28 octobre 2003 du C.C.H.S. de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il fait le point notamment sur la responsabilité du chef d'établissement et de l'agent en mission et sur les dispositions à prendre.

✦ [prévention des risques hors du cadre professionnel habituel](#) [format pdf - 37 Ko]

## ⊕ Publications

### "Document unique - l'évaluation des risques professionnels"

"Identifier les facteurs de risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des personnels (bruit, stress, rayonnement, substance nocive, équipement et matériaux dangereux, incendie, etc.) et transcrire les informations dans le "document unique", tel est l'objet de ce guide à l'intention des chefs d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche et des chefs de service. Il peut être utilement consulté au niveau de l'enseignement secondaire."

✦ [évaluations des risques professionnels](#)

### "Les clés de la sécurité"

Ce document, édité par le C.N.D.P., a été diffusé auprès des recteurs, des inspecteurs hygiène et sécurité (I.H.S.), des agents chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O.) académiques et départementaux, des responsables de centres académiques de formation de l'administration (C.A.F.A.). Il vise à apporter aux chefs d'établissement, aux gestionnaires et aux A.C.M.O. les éléments d'information, présentés sous forme de fiches synthétiques, permettant la maîtrise des problèmes liés à la sécurité.

✦ [les clés de la sécurité](#) (format pdf - 3,68 Mo)

### "Prévention des risques professionnels"

Ce manuel, destiné aux personnels des établissements d'enseignement supérieur, aborde l'ensemble des risques rencontrés dans les établissements d'enseignement supérieur. L'enseignement scolaire présentant pour une grande part la même typologie de risques, ce manuel peut être utilement consulté par l'ensemble des agents de l'éducation nationale.

✦ [livret de prévention des risques professionnels](#)

### "La gestion des déchets"

Ce guide est un outil mis à la disposition des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour

développer une politique de gestion des déchets avec le double objectif de protéger la santé de l'homme et son environnement et de maîtriser les coûts.

✚ [guide de gestion des déchets](#)

➤ [guide de gestion des déchets](#) (format pdf, ✚ [le document à télécharger](#) - 1462 Ko ;

✚ [l'annexe 4 du guide de gestion des déchets présente les modèles de Bordereaux de Suivi de Déchets Industriels \(B.S.D.I.\)](#) - 302 Ko ;

✚ [la page 50 du guide de gestion des déchets présente les modèles de panneaux routiers](#) - 428 Ko

### "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs"

Un guide pour l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) a été publié au ✚ [B.O. hors série n°3](#) du 30 mai 2002.

## **Contacts**

Vous pouvez faire vos remarques, commentaires ou suggestions :

- **pour l'enseignement scolaire** : [sylvie.surmont@education.gouv.fr](mailto:sylvie.surmont@education.gouv.fr)

- **pour l'enseignement supérieur et la recherche** : [agnes.mijoule@education.gouv.fr](mailto:agnes.mijoule@education.gouv.fr)

[haut de page](#)